

La violence domestique portée à la connaissance de la Police cantonale vaudoise

En bref....

L'étude que nous présentons ici est basée sur une analyse des données de la police cantonale vaudoise concernant la violence domestique pour les années 2004 et 2005 (ROSSEL & SORENTI, 2006) ; elle s'intéresse aux affaires portées à la connaissance de la police et non à la violence domestique dans son ensemble

1. INTRODUCTION

L'entrée en vigueur le 1^{er} avril 2004 de la *Loi fédérale sur la poursuite des infractions entre conjoints ou partenaires* modifiant le Code pénal a introduit la poursuite d'office de certaines infractions (i.e. lésions corporelles simples, voies de fait réitérées, menaces et contrainte) lorsque celles-ci surviennent dans le contexte de la violence domestique. Exploitant ce changement, la police vaudoise a modifié quelque peu ses pratiques, notamment du point de vue des statistiques de police en identifiant comme telles toutes les infractions relevant de la violence domestique. Il nous est donc apparu intéressant de voir combien d'incidents de violences domestiques parviennent à la connaissance de la police et quelles sont les caractéristiques de ces incidents et de leurs protagonistes.

Méthodologie

Sur la base des données de police, nous avons créé trois bases de données interreliées, concernant respectivement les

incidents de violences domestiques (N=1523), les auteurs suspectés (N=1261) et les victimes présumées (N=1273). Bien que la fonction première des données récoltées ne soit pas la recherche, elles contiennent des informations aussi bien sur la nature des actes de violences domestiques que sur les caractéristiques sociodémographiques des auteurs et des victimes.

Nous présentons ci-après quelques-uns des résultats les plus intéressants, mais tenons à préciser qu'il s'agit des affaires dénoncées à la police cantonale, c'est-à-dire uniquement d'une partie de la violence domestique. Seules les violences domestiques correspondant à des infractions pénalement réprimées sont traitées dans cette étude.

2. LES CARACTÉRISTIQUES DE LA VIOLENCE DOMESTIQUE

Au niveau des incidents, nous comptons 1523 cas sur une période allant de janvier 2004 à décembre 2005, ce qui correspond à une moyenne de 63.5 cas par mois. La majorité des incidents a eu lieu dans une habitation et durant la soirée (18h-21h59). Il s'agit principalement d'infractions de gravité moindre, telles que voies de fait (75.3%), menaces (10.1%), lésions corporelles simples (9.7%) et injures (3.1%). Nous comptons moins de vingt infractions graves (lésions corporelles graves, mise en danger, viol).

Les auteurs

Comme indiqué dans le Tableau 1, les auteurs sont majoritairement de sexe masculin (91%) et la moitié d'entre eux est âgée de moins de 38 ans (73.4% ont moins de 45 ans). En ce qui concerne l'état civil des auteurs de violences domestiques, si la majorité d'entre eux sont mariés (60.3% dans nos données contre 46.1% de la population selon l'OFFICE FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE [OFS]¹), une partie des auteurs

¹ Office fédéral de la statistique : données obtenues sur le site internet : <http://www.bfs.admin.ch/>

sont séparés (8.7%) ou divorcés (6.9% dans notre étude contre 6.2% selon l'OFS).

Dans les statistiques de police, nous observons une surreprésentation des étrangers parmi les auteurs de violences domestiques puisque 60% des auteurs sont de nationalité étrangère (28% d'étrangers résidaient dans le canton de Vaud fin 2004). Ces données sont similaires à celles trouvées pour la violence domestique en ville de Zurich (STEINER, 2004).

Tableau 1 : Les caractéristiques des auteurs et des victimes de violences domestiques

	Auteurs (N=1261) %	Victimes (N=1273) %
Sexe masculin	90.96 ***	9.43 ***
Age < 38 ans ²	49.48 ***	61.35 ***
Etat civil : séparé	8.72	8.17
Origine étrangère	59.56	56.48
Sans activité professionnelle ou estudiantine	22.05	23.49

*** $p < .001$ pour la différence de proportion

² Pour les caractéristiques évoluant dans le temps (âge, état civil,...), la référence est toujours le premier incident commis durant la période 2004-2005.

Les auteurs de nationalité étrangère proviennent majoritairement des Etats (25) de l'Union Européenne [UE] (40.1%) ou du reste de l'Europe (19.3%); ce qui correspondant aux caractéristiques de la population résidante étrangère du canton. Les auteurs originaires d'Afrique (26.9%) ou d'Amérique latine (7.7%) constituent les deux autres origines les plus représentées.

Nous notons que même en tenant compte de la composition de la population vaudoise, les différences entre Suisses et ressortissants étrangers subsistent; ces derniers sont plus souvent représentés dans

les données de police sur la violence domestique. A l'instar d'AEBI (2005), nous pensons que ce n'est pas nécessairement la culture en soi qui explique la violence, mais souvent la situation précaire dans la société d'accueil.

Dans le même sens, certains chercheurs suggèrent que les auteurs de violences domestiques éprouvent plus de difficultés d'intégration sociale (WETZELS, GREVE, MECKLENBURG, BILSKY & PFEIFFER, 1995, cités par KILLIAS, 2001). Nous observons que 22% des auteurs sont sans activité professionnelle ou estudiantine; à titre de

comparaison, le taux de chômage dans la population suisse se situait autour de 3.8% en 2004 (2,9% pour les Suisses et 6.8% pour les étrangers, moyenne annuelle 2004, OFS). Nos données peuvent être interprétées dans le sens de la thèse résumée ci-dessus.

Les victimes

Si l'on s'intéresse maintenant aux victimes (Tableau 1), nous voyons qu'il s'agit majoritairement de femmes (90.6%) et qu'elles sont sensiblement plus jeunes que les auteurs : elles sont plus nombreuses à appartenir à la catégorie des moins de 38 ans (61.4%), respectivement des moins de 30 ans (29.5%). D'autre part, les victimes féminines de notre échantillon sont également plus jeunes que les victimes de violences domestiques identifiées dans le *Sondage national suisse sur la violence envers les femmes* (KILLIAS, SIMONIN & DE PUY, 2005)³. Les victimes plus jeunes auraient donc davantage tendance à dénoncer à la police les actes dont elles ont été victimes.

En ce qui concerne l'état civil des victimes, nous observons que plus de la moitié d'entre elles sont mariées (57.6%) ; plus de 15% sont divorcées (6.9%) ou séparées (8.2%). Enfin, 23.5% des victimes sont sans activité professionnelle (sans formation, au chômage) ou étudiante, ce qui représente un pourcentage plus important que celui des auteurs, mais similaire à celui obtenu dans l'étude menée par KILLIAS et al. (2005) où les femmes sans occupation professionnelle représentaient 21.8% des victimes de violences domestiques.

En ce qui concerne la nationalité des victimes, nous retrouvons des tendances similaires à celles observées pour les auteurs, puisque 56.5% d'entre elles sont originaires d'un autre pays que la Suisse. Comme pour les auteurs, les victimes

étrangères sont majoritairement originaires du continent européen, 34.8% sont originaires de pays de l'UE et 19.6% du reste de l'Europe. Presque 25% des victimes étrangères sont originaires d'Afrique, principalement d'Afrique subsaharienne, tandis que 14.3% sont originaires de pays d'Amérique latine, principalement du Brésil.

Considérant le fait que les auteurs sont également majoritairement des immigrés, cela semble indiquer que les affaires de violences domestiques qui parviennent à la connaissance de la police concernent en majeure partie des couples étrangers.

Dans ce sens, nos données de police se distinguent non seulement du sondage suisse (KILLIAS et al., 2005) qui ne constate pas une victimisation accrue des ressortissantes étrangères, mais également de certaines recherches qui montrent que les femmes migrantes hésitent davantage à contacter la police en cas de violences domestiques (CODON, 2005 ; JASPARD et al., 2002, chapitre 7). Dès lors, nos données sont quelque peu difficiles à interpréter.

Selon nous, ces résultats seraient cohérents avec l'idée d'une certaine précarité – sociale, financière et personnelle – des victimes identifiées ici, précarité qui pourrait expliquer un recours plus fréquent aux autorités policières ainsi que certaines différences entre nationalités. Les victimes suisses auraient ainsi accès à d'autres formes de soutien – formel et/ou informel – et seraient socialement moins isolées et, dès lors, moins enclines à contacter la police dès lors que la majorité des infractions dont il est question sont de gravité moindre⁴. Cette surreprésentation des victimes de nationalité étrangère s'observe également dans les structures sociales d'aide. Ainsi le centre d'accueil de la région vaudoise compte-t-il près de 60% de femmes étrangères parmi les victimes hébergées.

³ Les données de ce sondage sont considérées comme constituant un indicateur plus valide de la violence domestique que les données de police, dans le sens où elles se rapprochent davantage de la « réalité » du phénomène mesuré.

⁴ Les différences observées sur cette question dans le sondage de KILLIAS et al. (2005) ne sont cependant pas significatives, tout comme les résultats des enquêtes suisses de victimisation (KILLIAS, HAYMOZ, LAMON, 2007).

Plusieurs recherches ont notamment montré que les victimes de violences domestiques socialement intégrées sont plus susceptibles d'agir elles-mêmes, tandis que les victimes qui possèdent moins de liens avec la société conventionnelle sont plus susceptibles de faire appel à des agents du contrôle social formel – la police – pour résoudre un conflit (GILLIS et al., 2006 ; MILLER & KRULL, 1997). Il est également possible de voir ici une différence culturelle dans le rapport à la police et aux informations qui relèvent du domaine privé. De la même manière que toutes les victimes n'ont pas la même latitude pour parler, il est possible que cela s'avère d'autant plus difficile – et *dangereux* – au sein de certaines communautés étrangères.

Enfin, il convient également de garder à l'esprit qu'il est probable qu'il soit plus difficile pour une victime de nationalité étrangère d'obtenir une séparation ou un divorce, voire que cela soit difficilement acceptable dans certaines cultures. Cela aurait pour conséquence une prolongation des violences domestiques.

3. LES AUTEURS RÉCIDIVISTES

Nous avons pu dégager certaines particularités en ce qui concerne les auteurs qui ont commis au moins deux actes de violence domestique durant la période 2004-2005 ; les récidivistes représentent 15.1% (n=191) des auteurs de violences domestiques. Si l'on prend en compte le fait que seule une partie des violences domestiques parvient à la connaissance de la police, ce pourcentage peut être considéré comme important.

La proportion de récidivistes de sexe masculin est significativement plus importante que celle des auteurs simples⁵.

⁵ L'adjectif *simple* renvoie uniquement aux données de cette étude.

D'autre part, les récidivistes sont significativement plus jeunes ($p < .01$) : 58.6% des récidivistes ont moins de 38 ans contre 47.9% des auteurs simples. Nous voyons également que les récidivistes sont plus souvent séparés ou divorcés, en comparaison des auteurs simples.

Les victimes des auteurs récidivistes présentent également quelques particularités comparativement aux victimes des auteurs simples ; logiquement, il s'agit plus souvent de victimes de sexe féminin, mais, ce qui est intéressant, ces dernières sont également significativement plus jeunes.

Risque de récurrence

Sur la base de nos analyses descriptives, nous avons tenté de mettre en évidence certains facteurs de risque de la récurrence. Ainsi observons-nous (Tableau 2) que le risque de récurrence varie selon le sexe de l'auteur : 15.8% des hommes de notre base de données ont commis au moins deux actes de violences domestiques, contre seulement 8.8% des femmes. D'autre part, presque 18% des auteurs de moins de 38 ans récidivent, contre 12.4% pour les auteurs âgés de 38 ans et plus. Le facteur « âge » est également corrélé avec le nombre d'actes commis par les récidivistes : plus l'auteur est jeune, plus le nombre d'actes de violences domestiques est grand. La troisième variable qui influence le risque de récurrence est l'état civil. Comme nous l'avons indiqué plus haut, la catégorie des auteurs séparés se distingue des autres catégories ; le risque de récurrence est 2.1 fois plus élevé que pour les autres catégories. La nationalité n'est pas une variable pertinente dans le cas présent.

Tableau 2 : Risque de récidive selon les différentes variables : analyses bivariées

	Pourcentage de récidivistes	Chi-carré χ^2
Auteur de sexe masculin (<i>n</i> =1147)	15.78	.047 *
Auteur de sexe féminin (<i>n</i> =114)	8.77	
Age auteur < 38 ans (<i>n</i> =624)	17.95	.006 *
Age auteur ≥ 38 ans (<i>n</i> =637)	12.40	
Auteur séparé (<i>n</i> =110)	25.45	.002 *
Autre état civil (<i>n</i> =1151)	14.16	
Auteur étranger (<i>n</i> =751)	14.91	.780
Auteur suisse (<i>n</i> =484)	15.50	
Victime féminine (<i>n</i> =1143)	15.84	.034
Victime masculine (<i>n</i> =118)	8.47	
Age victime < 35 ans (<i>n</i> =618)	17.48	.024
Age victime ≥ 35 ans (<i>n</i> =643)	12.91	

* test du χ^2 significatif à $p < .05$

Nous avons procédé à une analyse multivariée afin de voir lesquels des facteurs identifiés demeuraient significatifs. Le Tableau 3 montre que seules trois variables sont significatives au dernier stade de la régression logistique : l'âge de l'auteur, son état civil et le sexe de la victime. Ainsi, le risque de récidive est 1.6 fois plus élevé si l'auteur a moins de 38

ans, 2.1 fois plus élevé si l'auteur est séparé de sa victime et 2.3 fois plus élevé si la victime est une femme. La variable qui influence le plus fortement la récidive, outre le sexe de la victime, est l'état civil, ce qui semble confirmer l'hypothèse du risque accru de violences domestiques répétées durant la période de séparation.

Tableau 3 : Risque de récidive selon les caractéristiques de l'auteur et de la victime : analyse multivariée

		Sig.	Exp (B)
Step 1	Auteur masculin	.924	0.924
	Age auteur < 38 ans	.015	1.545
	Auteur séparé	.002	2.137
	Auteur étranger	.328	0.849
	Victime féminine	.313	2.331
	Age victime < 35 ans	.357	1.175
	Constante	.000	0.065
Step 4	Age auteur < 38 ans	.004	1.592
	Auteur séparé	.002	2.100
	Victime féminine	.017	2.269
	Constante	.000	0.060

4. LA MULTIVICTIMISATION DANS LES CAS DE VIOLENCE DOMESTIQUE

Dans notre recherche, nous nous sommes également intéressées à la problématique de la multivictimisation, c'est-à-dire aux victimes ayant été agressées à de multiples reprises.

Nous comptons 14.5% de multivictimes contre 85.5% de victimes simples⁶. Il s'agit bien entendu de statistiques policières, de fait il est évident que le phénomène n'est pas ici représenté dans sa totalité. Si l'on suit la thèse de WALKER (1979) sur la dimension cyclique de la violence domestique, il paraît évident que le pourcentage réel de multivictimes est plus élevé.

Caractéristiques sociodémographiques des multivictimes et des victimes simples

Dans notre recherche, nous observons que les femmes sont surreprésentées dans le groupe de multivictimes (95.7% contre 4.3% d'hommes). La proportion de femmes est significativement plus grande parmi les multivictimes que parmi les victimes simples. Les femmes étant, de manière générale, plus susceptibles d'être victimisées par un partenaire, elles sont également plus susceptibles d'expérimenter des violences répétées.

L'âge a également souvent été considéré comme un facteur de risque de la victimisation. Nous avons trouvé une relation significative entre l'âge et la probabilité d'une multivictimisation ; les victimes de violences répétées sont plus souvent âgées de moins de 35 ans. Ce qui semble logique puisqu'il est probable que ces femmes aient des partenaires plus jeunes, eux-mêmes davantage susceptibles de récidiver. En ce qui concerne plus spécifiquement la violence domestique, l'écart d'âge entre les partenaires pourrait

représenter un risque non négligeable (KILLIAS et al., 2005 ; DE PUY, 2001), nous n'avons cependant pas observé cela dans nos données.

Le fait d'avoir une occupation régulière (travail ou formation) en dehors du domicile ne semble pas avoir une influence sur la nature des rapports entre partenaires. Le Tableau 4 montre que les multivictimes sont moins nombreuses que les victimes simples à travailler ou à suivre une formation, mais la différence n'est pas significative. Nos résultats semblent néanmoins aller dans le sens des recherches antérieures qui montrent que le chômage constitue un facteur de risque pour la violence domestique (voir par exemple JASPARD, 2005).

Quel que soit le groupe considéré, les victimes de violences domestiques sont principalement mariées. Cependant, si l'on considère les multivictimes, nous observons que 13.0% d'entre elles sont séparées, contre 7.4% des victimes simples.

Nous avons vu précédemment que, statistiquement, l'état civil influençait la violence domestique, dans le sens où les personnes séparées ou divorcées avaient un risque plus élevé de subir des violences ; la question se pose alors souvent de savoir si la violence est la conséquence ou la cause de la séparation. Si l'on en croit les données du sondage national français conduit par JASPARD et al. (2002), la séparation est plus fréquemment la conséquence des violences ; l'ex-partenaire incriminé était le *partenaire* de la victime au moment des faits. Par contre, nos données de police sont quelque peu différentes puisque, étant donnée leur nature, nous pouvons dire que la violence survient *durant* la période de séparation ; ce qui ne préjuge nullement de l'existence ou non de violences antérieures.

⁶ L'adjectif *simple* renvoie uniquement aux données de cette étude, autrement dit il est plus probable qu'une victime n'apparaissant qu'une seule fois dans les données de police ait en réalité été victimisée plus d'une fois.

Tableau 4 : Caractéristiques des multivictimes et victimes simples

	Multivictimes (N=184) %	Victimes simples (N=1089) %	Chi-carré χ^2
Sexe féminin	95.65	89.72	.011 *
Age < 35 ans	58.70	47.02	.003 *
Etat civil : séparé	13.04	7.35	.040 *
Origine étrangère	63.59	55.28	.053
Sans activité professionnelle ou estudiantine	29.35	22.50	.111

* test du χ^2 significatif à $p < .05$

Finale­ment, l'interaction entre la nationalité et la multivictimisation n'est pas significative. Les multivictimes sont majoritairement (63.6%) de nationalité étrangère, tout comme les victimes simples (55.3%); la différence entre les deux groupes n'est pas significative avec un seuil alpha de .05.

5. CONCLUSIONS

Cette recherche apporte un nouveau regard sur la violence domestique à laquelle est quotidiennement confrontée la police. Nous avons, dans un premier temps, considéré les caractéristiques des incidents, mais également celles des auteurs et des victimes. Nos données semblent indiquer que les personnes qui sont identifiées par la police se distinguent des auteurs et des victimes de violences domestiques en général. Il semble donc que la police soit confrontée à une catégorie particulière d'auteurs, respectivement de victimes, qui se distinguent sur la base de certaines de leurs caractéristiques sociodémographiques.

Dans un deuxième temps, nous nous sommes intéressées à la question de la récidive – et corollairement à celle de la multivictimisation – dans le domaine des violences entre partenaires. Il apparaît que certaines variables, comme le sexe, l'âge ou l'état civil, constituent des facteurs de risque pour la récidive, respectivement la multivictimisation. Enfin, les analyses multivariées ont notamment mis en évidence le fait que la séparation d'un couple apparaît comme une période critique

et représente un risque accru de violences domestiques; nous avons notamment vu que les violences survenaient souvent alors que le couple était déjà séparé.

RÉFÉRENCES

- AEBI, M. F. (2005). Immigration et délinquance : le mythe du conflit de cultures. In QUELOZ, F. BÜTIKOFER REPOND, D. PITTET, R. BROSSARD & B. MEYER-BISCH (Eds.), *Délinquance des jeunes et justice des mineurs. Les défis des migrations et de la pluralité ethnique*. Berne : Staempfli.
- CONDON, S. (2005). Violence against women in France and issues of ethnicity. In W. SMEENK & M. MALSCH (Eds.), *Family violence and police response. Learning from research, policy and practice in European countries* (pp. 59-82). Aldershot, UK: Ashgate.
- DE PUY, J. (2001). *L'intimité piégée. Pouvoir masculin et violence faite aux femmes dans le couple*. Thèse de doctorat, Université de Fribourg.
- GILLIS, J. R., DIAMOND, S. L., JEBELY, P., OREKHOVSKY, V., OSTOVICH, E. M., MACISAAC, K., et al. (2006). Systemic Obstacles to Battered Women's Participation in the Judicial System: When Will the Status Quo Change? *Violence Against Women*, 12(12), 1150-1168.
- JASPARD, M. (2005). *Les violences contre les femmes*. Paris : La Découverte.

JASPARD, M., BROWN, E., CONDON, S., FIRDION, J.-M., FOUGEYROLLAS-SCHWEBEL, D., HOUEL, A., et al. (2002). *Les violences envers les femmes en France. Une enquête nationale*. Paris, France : La Documentation Française.

KILLIAS, M. (2001). *Précis de criminologie* (2^e éd). Berne : Staempfli.

KILLIAS M., HAYMOZ S. & LAMON P. (2007). *La criminalité en Suisse à la lumière des sondages de victimisation de 1984 à 2005*. Berne : Staempfli.

KILLIAS, M., SIMONIN, M. et DE PUY J. (2005). *Violence experienced by women in Switzerland over their lifespan. Results of the International Violence against Women Survey [IVAWS]*. Berne : Staempfli.

MILLER, J. L., & KRULL, A. C. (1997). Controlling domestic violence. Victim resources and police intervention. In G.

KAUFMAN KANTOR & J. L. JASINSKI (Eds.), *Out of the darkness. Contemporary perspectives on family violence* (pp. 235-254). Thousand Oaks, CA : Sage.

RASCHE, C. E. (1995). Minority women and domestic violence : The unique dilemmas of battered women of color. In B. R. Price & N. J. Sokoloff (Eds.), *The criminal justice system and women: Offenders, victims, and workers* (2 éd., pp. 246-261). New York : McGraw-Hill.

ROSSEL, R. & SORENTI, I. (2006). *La violence domestique portée à la connaissance de la Police cantonale vaudoise*. Mémoire de DESS en criminologie, Université de Lausanne.

WALKER, L. E. (1979). *The Battered Woman*. New York : Harper & Row.

Auteurs de ce numéro:

**Rebecca Rossel, Isabelle Sorenti
et Véronique Jaquier**

Rédaction: Prof. P. Margot et Prof. M. Killias, ESC, UNIL, 1015 Lausanne

Veillez adresser vos remarques et communications à:

Secrétariat du Crimiscopie

Tél. (021) 692 46 42

UNIL - Ecole des sciences criminelles

Fax (021) 692 46 05

CH-1015 LAUSANNE

Int. (+ 41 21) 692 28 67